



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Commission Consultative Paritaire des agents contractuels

Le Cerema compte plus de 400 agents contractuels. La **CFDT** a obtenu la création d'une **Commission Consultative Paritaire (CCP)** spécifique à notre établissement, à l'image de celles qui existaient déjà à l'IGN ou Météo-France.

La CCP du Cerema aura **4 sièges** pour les représentants du personnel.

Elle sera consultée sur les décisions individuelles :

- licenciement, recours (télétravail, congés spéciaux, entretien professionnel, etc.)
- sanction disciplinaire (autres que l'avertissement, le blâme et l'exclusion temporaire de fonctions de 3 jours).

Outre ces compétences exclusives de la CCP, vos futur.e.s élu.e.s **CFDT** seront les **interlocuteurs de la DRH** du Cerema, avec l'objectif de rendre plus transparentes et équitables les règles de gestion des contractuels du Cerema.

La **CFDT** continuera à se battre pour :

- des droits individuels et collectifs renforcés,
- des rémunérations alignées sur celles des titulaires (à responsabilités équivalentes),
- une reconnaissance des compétences et des parcours professionnels valorisants et sécurisés.

SÉCURISER LE PARCOURS DES AGENTS CONTRACTUELS



**VOTE ÉLECTRONIQUE :
LA PROCÉDURE EST SIMPLE !**

LÀ LÀ LÀ
ET LÀ ...



WINGZ

Je vote **CFDT** à ma **CCP contractuels** pour :

- être représenté.e par des collègues déjà impliqués dans la défense des contractuels et le dialogue social au Cerema
- être informé.e de l'évolution de la gestion collective des contractuels au Cerema
- être soutenu.e et accompagné.e individuellement en cas de difficulté

**Contractuel.le.s du Cerema : des collègues comme les autres,
soutenus par la CFDT, avec toute son énergie**

Enjeux 2023-2026 revendications CFDT

Le quinquennal budgétaire prévoit une stabilisation des effectifs du Cerema. Le directeur général imagine même une hausse des effectifs pour répondre à l'ouverture de l'établissement aux collectivités. Mais on sent bien que cela risque de se faire avec toujours plus de recrutements de contrats précaires, sans vraies perspectives.

Pour la **CFDT**, cela doit passer par un plan de CDisation, pour les nombreux collègues en CDD qui occupent des postes pérennes.

Le Cerema est de plus en plus sollicité, par l'État et les collectivités, pour des demandes d'accompagnement et d'expertise, afin d'engager l'indispensable transition écologique et énergétique. On ne peut que s'en réjouir, mais **les CDD ne doivent pas être la « variable d'ajustement »** de la politique de recrutement de l'Établissement

Le recours croissant à des contractuels, dits "hors plafond" (emplois couverts par des recettes de contrats, programmes) augmente les capacités de production, tout en offrant à de jeunes diplômés une expérience professionnelle intéressante et valorisable. Par contre, ces salariés « à usage unique » ne peuvent pas se projeter à long terme dans la vie de l'établissement qui ne capitalisera pas leurs compétences.

Les règles d'embauche et de gestion des agents contractuels au Cerema sont actuellement décrites dans une « note de cadrage » de la DRH.

La **CFDT** entend **négoier une charte de gestion** des contractuels, avec des dispositions claires, transparentes et surtout protectrices, tant pour les nouveaux recrutés que ceux déjà en poste, CDD ou CDI.

DEUX CATÉGORIES DE CONTRACTUELS



Votez pour des candidates et candidats qui vous ressemblent



Pour conduire notre liste, un contractuel engagé et chevronné, au Cerema depuis 2015 : **Dan MAGNAN-CESARETTI** (CDD 3 ans + CDD 2 ans + CDD 1 an, enfin CDisé en 2021 !) Membre du CHSCT d'Établissement et président du CLAS DTer IDF.

1	Dan MAGNAN-CESARETTI (CDI)	DTer IDF
2	Judicaël BRULE (CDD - titulaire détachée)	DAF
3	Sylvain LENDRE (CDD)	DTec REM
4	Johanne COLLET (CDD)	DTer IDF
5	Moayad AL SHEIKH HASSAN (CDD)	DTer MED
6	Léa MENUET (CDI)	DTer NC
7	Amar ZEMMOUR (CDD)	DTer HDF
8	Yamile GUILLY (CDD)	DTer OCC

